

ASSEMBLÉE NATIONALE

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES -
(N° 4137)

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
M. Chassaigne, rapporteur

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.